

Installation d'un bureau de poste à Planoise Ile de France - Projet d'implantation

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de la politique de la ville et de l'amélioration de la présence des services et commerces sur le quartier de Planoise, la Ville a engagé, avec les associations de commerçants du quartier et la direction de La Poste, une démarche pour créer dans le centre commercial Ile de France un second bureau de poste.

Pour mettre en place le projet, une étude de faisabilité a été conduite par la SAIEMB.

Aujourd'hui, un préaccord a été établi, permettant de lancer l'opération qui se déroulera de la manière suivante :

- la Ville achète, pour le franc symbolique, à la copropriété du centre commercial Ile de France, le lot 127 d'une surface de 164,66 m², représentant les 36 893/1 036 893 millièmes de copropriété,

- la Ville cèdera ce lot à la SAIEMB, par bail emphytéotique, d'une durée de 30 ans, moyennant un loyer annuel d'un montant égal au minimum de perception des recettes des collectivités territoriales (soit actuellement 30 F), étant précisé que ce lot sera exclusivement à usage de service public (sauf autorisation expresse de la copropriété),

- la SAIEMB construira le clos et le couvert du futur bureau de poste et le louera par bail. L'investissement sera de 550 000 F TTC,

- la poste, locataire, aménagera le local.

Le loyer sera de 67 000 F HT par an. Il sera réévalué selon l'indice INSEE du coût de la construction. L'aménagement intérieur sera de 1,2 MF à charge de la Poste.

Ce loyer sera acquitté pour partie par la Poste, à hauteur de 30 000 F HT tandis que la Ville prendra en charge 37 000 F HT, soit 44 622 F TTC pendant la durée de l'emprunt contracté par la SAIEMB sur une durée de vingt ans. Cette somme sera inscrite aux budgets primitifs des années concernées.

Le planning sera le suivant :

- démarrage du chantier : novembre 1998

- ouverture : avril 1999

Sur avis favorables des Commissions Economie - Emploi - Tourisme et Urbanisme, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les conditions de création d'un second bureau de poste à Planoise aux conditions énoncées ci-avant.

«M. FOUSSERET : Un mot très rapidement Monsieur le Maire pour vous dire que je suis heureux que ce projet de poste aboutisse. C'est une démarche que nous avons entreprise avec vous depuis 1990 et un bureau de poste va enfin remplacer le camion qui était là depuis des années, je crois que c'est un bien. Cela montre aussi qu'il y a quelque part la volonté des services publics, de l'Etat et du Gouvernement de s'implanter encore un peu plus sur les quartiers et sur les quartiers difficiles. Cela n'a pas été facile et il a fallu qu'on négocie dur avec la Poste mais l'idée même du service public en sort renforcée. Je crois que c'est un élément essentiel de la politique de la ville qui consiste à rapprocher les services publics des citoyens.

Maurice THIRIET vient de parler des points multiservices dans les quartiers. Je crois que là il y a un tout. Il y a des pistes que nous devons continuer à explorer et à creuser, l'agence postale à Clairs-Soleils dont tu parlais et dans d'autres quartiers aussi, nous devons continuer dans cette direction. Donc je suis, Monsieur le Maire, très heureux, vous vous en doutez, que les Planoisiens aient un bureau de poste digne d'un quartier de 25 000 habitants.

M. JACQUEMIN : N'aurait-il pas été possible que la SAIEMB fasse l'opération directement sans passer par l'entremise de la Ville ? J'ai bien noté qu'il y a en fait une compensation de loyer de la Ville, que la Ville met la main au portefeuille. Je me permets donc de nuancer les propos de M. le Député FOUSSERET qui y voit là un témoignage de la volonté de service public, en tapant tout de même à la porte de la Ville de Besançon qui va payer une partie non négligeable du loyer de la Poste puisqu'il s'agit d'une somme de 37 000 F.

Est-ce la raison pour laquelle la SAIEMB n'a pas traité cette opération directement avec la Poste ?

M. LE MAIRE : Qu'en pense le Président de la SAIEMB ?

M. ANTONY : On est parti d'un postulat de départ, à savoir le loyer que la Poste pouvait régler. Ensuite selon la configuration des locaux, on a fait un montage financier de ce projet et évalué un loyer de sortie à 67 000 F. Il faut bien que quelqu'un paie la différence entre les 30 000 F que peut mettre la Poste et le loyer de sortie tel qu'il découle de la construction.

M. FOUSSERET : Je rappelle quand même que la Poste fait un investissement lourd en terme d'équipement et en terme de personnel, donc il y a une véritable volonté du service public de la Poste de s'implanter. Il le fait là, il le fera aussi dans d'autres quartiers. Par ailleurs je crois que c'est aussi le rôle d'une collectivité comme la nôtre d'aider à la réalisation de projets de ce type qui permettent à un quartier de vivre ou de se développer. Lorsque l'on implante un rond-point pour qu'on circule mieux ou que l'on fait des places de parking, on favorise le développement commercial d'un quartier, personne ne trouve à redire. Là on va permettre à un service public, la Poste, de s'implanter et le plus apporté par la Ville a été l'élément déclencheur de cette opération. Je crois qu'on ne peut que s'en féliciter. Vous avez vu que la Poste s'agrandit à Battant, il y a des projets sur Clairs-Soleils et en d'autres points pour que le service public soit présent sur la ville comme il se doit.

M. LE MAIRE : Merci de ces explications. En vérité, la Poste investit 1,2 MF et la SAIEMB 550 000 F».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, (M. ANTONY, Président de la SAIEMB, ne prenant pas part au vote), adopte ce projet.

Récépissé préfectoral du 9 novembre 1998.